

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 SG 7 Subvention et convention triennale à l'association Cie Graines de Soleil (18e).

Mme Hélène BIDARD et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'Association Cie Graines de Soleil ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e commission, et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13.000 euros est attribuée à l'Association Cie Graines de Soleil, 7 rue de la Charbonnière (18 e) (13365, 2015_02728 ; 2015_07006).

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée comme suit :

- 8.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.
- 5.000 € sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO